Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 15

Artikel: Chez ma femme
Autor: Fath, Georges
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-192289

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

momeint dè modâ po lo grand voïadzo. Ti lè iadzo que sè reincontrâvont l'ein dévesâvont et l'étâi à cé qu'arâi la pe balla. Lo pére Dzeliâiron lâi avâi passâ quatro cutsès dè nâi, qu'on n'arâi pas de que l'étâi ein sapin, et Canaque, po férè balla la sinna, lâi avâi pliantâ decé, delè, on part dè clliou dzauno que l'avâi prâi à n'on vîlhio boré. L'appelâvont clliâo bièrès lâo « gardabit », po cein que lâi réduisont ein tsautein lâo z'haillons dè tredaina, et tandi l'hivâi, clliâo dè grisette.

On dzo, arrevè dein la mâison dâo café Bize onna vîlhie damuzalla qu'avâi étâ 'na quarantanna d'ans ein serviço pè l'Angleterre, et m'enlévine se on part dè dzo aprés, le ne passè pas l'arma à gautse, que su lo momeint, nion ne sondzâ d'allâ lâi coumendâ onna biére. Quand on lâi peinsâ, l'étâi dza on bocon tard et diabe lo pas qu'on menusier arâi z'u lo teimps d'ein férè iena, kâ lè pareints arrevâvont dza. Vito vont contâ l'afférè à n'on razârè que restâvè ein face. Ce razârè qu'étâi on hommo suti et bin avezâ, va vairè la morta et fâ âi pareints: y'é voutre n'afférè! Adon ye tracè tsi lo pére Dzeliâiron, lâi contè l'afférè et lâi démandè se, po férè serviço, ne veindrâi pas sa biére. — Porquiè pas! repond Dzeliâiron, y'ein refari iena.

Dinsè de, dinsè fé. On einterrè la vîlhie damuzalla dein la biére âo pére Dzeliâiron; mâ vouâite qué pas que trâi senanès aprés, lo pére Dzeliâiron virè lè ge, sein avâi z'u lo teimps dè sè referé on gardabit!

-- L'est bin son dan, se fe lo pére Canaque; qu'avâi-te fauta dè veindrè sa biére!

On allâ coumandâ onna autra biére; mâ dévant d'avâi pi réssi lè lans po la férè, lo menusier tchese malâdzo et du sè mettrè âo l'hî, dè manière que quand on allâ la queri, on sè trovâ à l'affront, la biére n'étâi pas féte.

Que faillâi-te férè? Rein d'autro què d'allâ démandâ cllia âo pére Canaque, que la baillâ po cein que c'étâi po se n'ami Dzeliâiron, quand bin regrettâvè les clliou dzauno, et sè peinsâ assebin d'ein referè iena; mâ pou dè teimps aprés, Canaque, qu'avâi l'âdzo, verâ lè fai assebin dévant d'avâi pu repreindré lo rabot, et stu coup on fut bin d'obedzi dè férè férè onna biére nâova et dè mettrè cè pourro Canaque eintrémi dâi lans que ne cognessâi pas.

Et vouaiquie coumeint quiet on ne pâo comptâ su rein, pas pî su sa proupra biére, portant lo seul affére qu'on aussè fauta po s'ein allâ lo derrâi iadzo.

CHEZ MA FEMME

PAR GEORGES FATH.

I

— Que diable ! Monsieur, regardez devant vous, je vous prie

Cette exclamation, poussée d'un ton de mauvaise humeur, s'adressait à un homme encore sur la limite de la première jeunesse, et qui, en train de respirer avec une sorte d'enivrement l'air épais du boulevard Montmartre, venait de heurter un passant en pleine poitrine.

— Pardon, balbutia le promeneur un peu confus de sa maladresse... Parbleu ! c'est Henri Leroy, reprit-il en reconnaissant tout à coup un vieil ami dans son interlocuteur.

— Tiens, c'est Max !

Et les deux amis se serrèrent énergiquement les mains.

— Croirais-tu, reprit Max, que je n'ai plus du tout le pied parisien et qu'il m'arrive à chaque instant de faire obstacle à la circulation de mon semblable ?

— Tu vis donc toujours là-bas en vrai sauvage ?...

— Hélas !... mon père m'a transformé, malgré moi, en gros propriétaire terrien.

— C'est une belle existence.

— Vue de loin. Il y a bientôt sept ans que je m'amoindris là.

— Sept ans déjà ? C'est vrai ; tu nous as quittés le lendemain de notre mariage.

— Après avoir eu l'honneur de te servir de témoin. J'ai bien souvent pensé à ce jour-là. Ta femme était si ravissante !

— Je te remercie pour elle... et pour moi. Cependant il me semble que la vie de garçon a bien ses avantages.

— A Paris, peut-être ; mais au fond de mes pâturages, avec une kyrielle de journaliers, de ruminants...

— Tu ne vois donc personne ?

— Si, les notabilités de l'arrondissement, gens aimables... spirituels... mais...

— Encore un homme qui n'est pas satisfait de sa position !...

— Non, mon cher, elle m'ennuie. Aussi veux-je me marier.

— Te marier !... oh ! oh !

— Vous voilà bien, vous autres maris !... une fois pourvus, le bonheur des autres...

— Là... là... mon cher Max ! pas d'emportement, et comme tu as contribué au bonheur dont tu parles, qu'il est inscrit tout près de ton parafe sur les registres de l'état civil, je t'en souhaite un tout pareil, et même un plus grand... s'il est possible.

— A la bonne heure !

— Maintenant, si tu veux venir prendre un avant-goût des joies de la famille, je vais te présenter à ma femme ; tu te présenteras toi-même à la marmaille, à ces attributs vivants du bonheur conjugal.

— Ah ! mon cher Henri, j'allais t'adresser cette prière.

— Elle est donc exaucée d'avance. As-tu dîné ?

— Pas encore, et je t'avouerai que je veux profiter de ma présence à Paris pour renouer connaissance avec tous les maîtres de la cuisine, et faire avec d'anciens camarades comme toi quelques-uns de nos fins dîners d'autrefois.

— Oui, oui, je me souviens, tu étais pas mal friand alors ; et moi qui allais imprudemment te mettre dans la situation de partager notre ordinaire !

— Mais j'accepte avec reconnaissance ! Comment donc !... dîner en famille ! rien n'égale, à mes yeux, un repas dont une femme charmante fait les honneurs, et qu'on savoure au milieu d'enfants bien gais, bien portants, et dont l'appétit et même la gourmandise font plaisir à voir.

— Je m'applaudis de pouvoir t'offrir ce doux spectacle, mon cher ami, reprit Henri d'un air un peu narquois ; mais ce serait peut-être abuser de tes bonnes dispositions.

— Que veux-tu dire ?

— Que je ne puis vraiment pas amener un convive à ma femme sans l'en avoir avertie quelque peu d'avance.

— Justement non ; la précaution me serait désagréable, car c'est à l'improviste que je veux être reçu chez toi.

— Réfléchis bien à ce que tu me demandes.

— Parbleu, c'est inutile.

— Eh bien, soit.

Les deux amis se mirent en marche bras dessus bras dessous.

— Où diable me mènes-tu ? voilà bientôt une heure que nous marchons, dit tout à coup Max à son ami.

— Comment, naïf, tu ne reconnais pas les tours de Saint-Sulpice ?

— Quoi ! tu demeures à présent si loin du centre ?

— Un père doit consulter autant que possible l'intérêt de sa famille en choisissant sa demeure.

— Ce n'est pas douteux ; mais...

— Mais le jardin du Luxembourg sert de promenade à mes enfants, répondit Henri, achevant la phrase de son ami.

— C'est juste... Et cependant il y a le jardin des Tuileries...

— Oui, mais il faut être aux trois quarts millionnaire pour habiter aujourd'hui ce quartier-là.

— Nous sommes arrivés, dit enfin Henri en poussant une petite porte bâtarde qui s'ouvrait sur des jardins en pleine floraison.

— La jolie maison !... s'écria Max à la vue d'un petit bâtiment dont les murs étaient couverts de chèvrefeuille et de roses.

— Tu es à peine entré que déjà le charme opère ; que sera-ce donc tout à l'heure ! dit Henri en introduisant Max dans une pièce du rez-de-chaussée, ou plutôt dans une immense volière ; car une cinquantaine d'oiseaux y prenaient leurs ébats et faisaient résonner les échos intérieurs de leur gai ramage.

— Tiens ! tu fais des élèves d'oiseaux.

— Mon cher Max, nous sommes ici chez ma femme. Tu vas la voir ; quant à l'entendre, c'est déjà fait.

La voix de Mme Leroy venait effectivement d'arriver jusqu'aux oreilles des deux amis.

Si le spectacle du rez-de-chaussée avait surpris le jeune homme, celui qui l'attendait au premier étage ne devait pas lui causer une surprise moins grande.

La belle jeune fille qu'il n'avait vue qu'un jour, sous son long voile de fiancée, et que son imagination ne pouvait se retracer autrement, lui apparut tout à coup dans une toilette assez négligée : vêtue d'une robe de couleur foncée, les cheveux retenus au hasard et les pieds chaussés de pantoufles, elle

se tenait assise sur une chauffeuse dans l'attitude modeste de Cendrillon reprisant le linge de sa terrible famille.

Trois petits garnements faisaient un bruit d'enfer autour d'elle; l'aîné, âgé de six ans, imitait les contorsions rapides et le cri sifflant de Polichinelle; le second, plus martial dans ses goûts, battait du tambour sur les traces de son frère, et voiturait, pour surcroît de plaisir, un superbe chat angora, qui, les yeux à demi-clos, se prêtait de bonne grâce à ce manège.

Quant au troisième, il se roulait à terre, mêlant son cri au concert de ses deux aînés.

(*A suivre.*)

Fumeurs et priseurs sous le règne bernois.

LL. EE. de Berne avaient institué une autorité de surveillance spéciale appelée *Chambre de tabac*. Ce gouvernement paternel rendit, en 1697, plusieurs ordonnances contre le tabac. Voici entr'autres celle que nous trouvons dans le *Journal des Tribunaux* de Lausanne, de 1858, et qui amusera sans doute les fumeurs :

L'advoyer, petit et Grand-Conseil de la ville de Berne, faisons savoir à tous nos baillifs et officiers subalternes, comme aussi à nos Bourgeois et subjets, tant des villes que des villages, de quelle condition et estat qu'ils soient, d'autant qu'en nostre grand regret et déplaisir la nature du tabac, tant celuy qui se *mache* que celuy qui se prend par la *pippe* et par le *nez* n'a peu retenir nos subjets de cest usage, nonobstant que ce soit une chose for mal séante, préjudiciable à l'ame, pernitieuse au corps et au regard du feu dangereuse, joinct qu'elle emporte hors du pays une grande somme d'argent, sans aucune nécessité, nonobstant notre prévoyance apportée par la publication de divers mandats, lesquels ont été très mal observés, mais qu'au contre cest abus soit de rechef devenu si commun que hommes et femmes, jeunes et anciens s'y soyent sans crainte addonnez.

Nous donc par le soin et les devoirs de magistrat suprême qui nous incombe, n'avons pû plus longtemps tollere ce desordre, mais par un reitéré rafraîchissement de nos deffences avons ordonné comme s'en suit : Premièrement. Il est deffendu indifferemment à jeunes et aux anciens hommes et femmes de quelle condition qu'ils soyent la prise du dit tabac, soit par la *pippe*, soit en *le machant*, soit *en poudre* par l'attraction au nez, comme une chose pernicieuse dans nos Etats, dont partant tant nos *sujets* que les *étrangers* se devront abstenir dors en avant en notre ville, pays et jurisdiction, à peyne pour la première fois de *cinq livres* d'amende, pour la seconde de *dix livres*, pour la troisième de *quinze livres* exigeables d'un chacun contrevenant qui sera trouvé publiquement dans le grand logis, en rue ou en chemin et dans les lieux dangereux, comme es granges et escuries et autres semblables.

Et quant à ceux qui dans les compagnies des maisons privées y pourroyent contrevenir, ils payeront pour la première fois *trois livres*, pour la seconde *six livres* et pour la troisième fois *neuf livres*, toutes les fois et quanty que la chose aura été vérifiée, que si quelcun y exédait plus oultre, un tel sera chastié par la Chambre pour ce establir sans support ni exception et suivi contre lui par gagement, et la satisfaction ne s'en suivant pas sera procédé contre luy par l'emprisonnement, et si délinquant n'avait pas la faculté de payer l'amende, il sera puni par incarcération à une fois ou deux fois vingt-quatre heures selon l'exigence du fait. Le tabac sera en outre brûlé sur la place publique par les officiers, et les pipes cassées.

La Solidarité. — Nous nous empressons de rappeler la soirée littéraire et musicale donnée par cette Société, demain, dimanche, dans la salle des spectacles, à l'occasion du tirage de sa tombola. Le programme promet de faire passer des heures bien agréables au nombreux public qui ne manquera pas d'accourir. Nous y remarquons deux charmantes comédies, interprêtées par la *Société littéraire de Lausanne*; des monologues et un joli choix de morceaux exécutés par l'orchestre *Ungaria*.

L'œuvre si intéressante que poursuit avec tant de persévérance la *Solidarité* nous dispense d'en dire davantage, et nous ne doutons pas du succès de la soirée qui nous est annoncée.

Ouchy. — Savez-vous qu'il y aura demain, à 2 ½ heures, quelque chose de très intéressant dans la petite église d'Ouchy? Un concert, ni plus ni moins, dont le programme est charmant, donné par les élèves des classes primaires d'Ouchy, avec le concours d'un violoniste, d'un baryton et de quelques amateurs de Lausanne. Nous ne nommons pas ces messieurs; allez les entendre.

Les personnes qui ont assisté aux répétitions des écoliers ont été vraiment étonnés du résultat obtenu. Il est vrai qu'ils ont été parfaitement dirigés. Le produit sera affecté à une course scolaire. Soyez parfaitement tranquilles, mes enfants, vous la ferez votre course, car demain le temple d'Ouchy sera trop petit pour recevoir tous ceux qui se proposent d'y descendre.

Opéra. — On nous annonce, pour mercredi 15 avril, une pièce qui est toute d'actualité, et qui ne peut manquer d'avoir grand succès :

Guillaume-Tell

grand opéra en 4 actes, musique de Rossini, donné par la troupe d'Opéra du Théâtre de Genève.

Boutades.

Au restaurant :

Le client. — Ce lapin n'est guère tendre.

Le garçon. — Ah! monsieur, c'était facile à prévoir; d'abord, la patronne ne lui donnait rien à manger; ensuite elle le laissait toujours courir sur les toits.

Une pauvre femme, à qui Mme D. fait une pension, lui écrivait à l'occasion du jour de l'an :

« Croyez à la sincérité des vœux que je forme pour la conservation de votre vie, qui m'est si précieuse. »

Un grincheux s'étant fait remettre à sa place de la belle façon, dans un cercle, par des habitués :

— Comment, lui dit un autre, vous supportez qu'on vous parle ainsi ?

— Que voulez-vous, j'ai une fille à marier... Mais dès qu'elle sera casée, ce petit monsieur aura de mes nouvelles !

— Et quel âge a votre fille ?

— Quatre ans !

En souscription :

FAVEY, GROGNUZ ET L'ASSESSEUR

à la FÊTE DES VIGNERONS

et à l'Exposition universelle de 1889.

PAR L. MONNET.

Cette relation de voyage, qui sera mise très prochainement sous presse, formera un joli volume, illustré de nombreuses vignettes par M. E. DÉVERIN. Voici quelques-uns des sujets traités :

Sur l'estrade de la Fête des Vignerons. — Au Cercle du Léman, avec M. Currat et les vachers. — Entrevue avec l'Abbé et les Conseillers. — Départ de Vevey en char à bancs, attelé de *Fanny*. — Départ pour Paris; passage à Lausanne; visite de la fontaine, du palais et de la grotte. — Arrivée à Paris; restaurant Gilliéron, rue Richer. — Grognuz au salon de coiffure. — En fiacre pour l'Exposition; cochers grincheux. — Au restaurant Duval. — L'assesseur et la marchande de machines à coudre. — A la Tour Eiffel. — La danse des almées. — Le globe terrestre. — A Buffalo; Favey, Grognuz et l'assesseur attaqués par des sauvages. — Aux Grands magasins du Louvre; achat d'une rotonde pour Mme Grognuz. — Au musée Grévin, etc., etc.

Prix pour les souscripteurs : **fr. 1,60.** — En librairie, **2 francs.**

On souscrit en s'inscrivant au bureau du *Conteur vaudois*, ou par *carte-correspondance*.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27,—. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,50. — Canton de Genève 3 % à fr. 100,.75 De Serbie 3 % à fr. 87,50. — Bari, à fr. 67,—. — Barletta, à fr. 43,—. — Milan 1861, à fr. 42,—. — Milan 1866, à fr. 12,75. — Venise, à fr 26,—. — *Port à la charge de l'acheteur.* — Nous payons dès ce jour, ssns frais, les coupons d'obligations Nicolas 4 % au 1er mai prochain. En vente la liste officielle du tirage de la loterie de Berne, ainsi que des billets de la 2e série.

J. DIND & Co, *Successeurs de Ch. Bornand.*
(ancienne maison J. Guilloud)
4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.